



# AVIS PUBLIC

## CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022

Lors de la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2021, le Conseil municipal a adopté le calendrier ci-après relativement à la tenue de ses séances ordinaires pour 2022, aux dates suivantes:

- ❖ 17 janvier;
- ❖ 7 et 21 février;
- ❖ 7 et 21 mars;
- ❖ 4 et 19 avril;
- ❖ 2 et 16 mai;
- ❖ 6 et 20 juin;
- ❖ 11 juillet;
- ❖ 15 août;
- ❖ 6 et 19 septembre;
- ❖ 3 et 17 octobre;
- ❖ 7 et 21 novembre;
- ❖ 5 et 19 décembre;

Les séances ordinaires du Conseil municipal se tiennent à la salle des délibérations du Conseil municipal située au 10, chemin Delangis, Saint-Paul.

Le début des séances est fixé à 19 h 30.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce QUATORZIÈME jour du mois de DÉCEMBRE deux mille vingt et un.**

  
Directeur général et greffier-trésorier  
M. Pascal Blais, MAP